

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
Le mercredi 14 septembre 2022 à 16 h
Bureau d'arrondissement
6854, rue Sherbrooke Est**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames,
Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au Bureau d'arrondissement au 6854, rue Sherbrooke Est, le mercredi 14 septembre 2022, à 16 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Déclarations des élu(e)s.
- 10.04** Période de questions des citoyens.

40 – Réglementation

40.01 Édicter une ordonnance visant à la fermeture de la rue Des Groseilliers à l'intersection de la rue Radisson, à la limite des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Anjou - 1222448004.

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil.
- 70.02** Levée de la séance.

Annick Barsalou
Secrétaire d'arrondissement substitut
Montréal, le mercredi 14 septembre 2022



Dossier # : 1222448004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau de projets et du développement des services aux citoyens , Bureau expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant à la fermeture de la Place des Groseilliers à l'intersection de la rue Radisson, à la limite des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Anjou.

Je recommande :

D'édicter une ordonnance visant à la fermeture de la rue Des Groseilliers à l'intersection de la rue Radisson, à la limite des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Anjou.

Signé par Véronique BELPAIRE Le 2022-09-12 16:43

Signataire :

Véronique BELPAIRE

Directrice d'arrondissement
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1222448004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Bureau de projets et du développement des services aux citoyens , Bureau expertise technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance visant à la fermeture de la Place des Groseilliers à l'intersection de la rue Radisson, à la limite des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Anjou.

CONTENU**CONTEXTE**

Fermeture de la Place des Groseilliers à l'intersection de la rue Radisson, à la limite des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Anjou.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Ce dossier vise la fermeture de la Place des Groseilliers, à la limite des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Anjou, suite à l'ouverture du côté de l'arrondissement d'Anjou.

JUSTIFICATION

Ce dossier fait suite à une décision de l'arrondissement d'Anjou de procéder à l'ouverture à la circulation sur la Place des Groseilliers, en direction nord et sud, à l'intersection de la rue Radisson.

Puisqu'aucune étude appuyée par des données pouvant démontrer qu'il n'y aurait pas d'impact sur le réseau de notre arrondissement, le statu quo est favorisé.

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve n'est donc pas favorable à l'ouverture à la circulation, sur la Place des Groseilliers, à l'intersection de la rue Radisson.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'installation et l'entretien de la signalisation et du marquage pour la fermeture de la rue sont des activités centralisées dont les coûts sont entièrement assumés par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui dispose d'un budget spécifique versé annuellement à la Direction de l'entretien, de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée (DEÉSM).

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Place des Groseilliers sera fermée à la limite des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Anjou, suite à l'ouverture faite par l'arrondissement d'Anjou. Ce qui rendra l'accès de la Place des Groseilliers depuis le nord impossible, tel que la situation actuelle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ce dossier n'a aucun impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication spécifique sera réalisée, en collaboration avec la Division des communications de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, afin d'informer les citoyens de la fermeture du secteur.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les équipes de la voirie procéderont à l'installation d'éléments physiques (cloches, jerseys ou de bacs à fleurs) suite à l'approbation de la résolution du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane CARON, Anjou

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie OUELLET
Agent technique en circulation et
stationnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-09-12

Katie TREMBLAY
Ingenieur(e) - Cheffe du Bureau de l'expertise
techniques intérimaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

José PIERRE
Directeur du bureau de projets et du
développement des services aux citoyens